



Le Conseil des ministres a examiné et adopté les dossiers suivants.

Arrêtés	2
Le Pays accompagne cinq petites entreprises dans leurs projets d'équipement.....	2
Végétalisation urbaine : cession de plants en faveur de la Brigade Verte	2
Octroi de subventions en faveur d'établissements scolaires.....	2
Renforcement de la formation des professionnels de santé et soutien aux étudiants de l'IFPS	3
Soutien aux actions de jeunesse : subvention en faveur de l'association La Guilde des Aventuriers.....	4
Communications.....	4
Maraude des services du Pays : une troisième édition renforcée pour mieux accompagner les plus vulnérables	4
Indice de développement humain : la Polynésie française franchit un nouveau seuil	5
37e Heiva Rima'ī : le Pays soutient la plus grande vitrine de l'artisanat traditionnel polynésien.....	6



Arrêtés

Le Pays accompagne cinq petites entreprises dans leurs projets d'équipement

Le ministre de l'Économie, du Budget et des Finances a présenté cinq arrêtés portant attribution d'aides financières en faveur de petites entreprises de Polynésie française, au titre du dispositif d'aide à l'équipement des petites entreprises et à la création et à la revitalisation des petits commerces et restaurants.

Ce dispositif accompagne des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs dans l'acquisition d'équipements professionnels ou la réalisation de travaux d'aménagement. Pour plusieurs des bénéficiaires de cette session, il s'agit d'une deuxième ou troisième aide accordée au fil de leur développement, illustrant le caractère pérenne de cet accompagnement.

Les projets soutenus reflètent la diversité du tissu économique local : une épicerie spécialisée dans la vente en vrac, un atelier de fabrication d'objets en bois, une entreprise de cosmétiques et produits ménagers naturels, un torréfacteur de café local et une entreprise de service et d'entretien de piscines à Moorea. Plusieurs de ces projets s'inscrivent dans une démarche de valorisation des produits et savoir-faire polynésiens, à l'image du développement d'une filière de café cultivé et transformé localement.

Le montant total des aides accordées s'élève à 1 967 000 F CFP, pour un investissement global hors taxes de 4 983 500 F CFP porté par les cinq entreprises. Ces projets ont permis la création d'un emploi en CDI et soutiennent le maintien de plusieurs emplois existants au sein des entreprises bénéficiaires.

Végétalisation urbaine : cession de plants en faveur de la Brigade Verte

Un arrêté autorisant la cession gratuite de cinquante plants issus des pépinières de la Direction de l'agriculture en faveur de l'association Brigade Verte a été présenté au Conseil des ministres, pour une valeur totale de 108 800 F CFP. Ces plants portent sur différentes espèces fruitières, forestières et ornementales.

Cette cession répond à une demande formulée par l'association dans le cadre de ses opérations « Aux arbres citoyens ! » et « Urban Forest Initiative », qui visent à développer de nouveaux espaces végétalisés au sein de la zone urbaine de Tahiti et à sensibiliser la population aux enjeux environnementaux. Les plants seront utilisés lors de campagnes de plantation associant des jeunes Polynésiens engagés pour la préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

Octroi de subventions en faveur d'établissements scolaires

La ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Culture a présenté trois projets d'arrêtés approuvant l'attribution de subventions de fonctionnement en faveur d'établissements scolaires de Polynésie française.



Ces subventions sont destinées à financer les actions menées au titre du fonds social collégien dans trois collèges de Tahiti et de Moorea, afin de soutenir les élèves en difficulté sociale et de favoriser leur maintien dans le parcours scolaire.

Subventions et aides financières	Montants
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège de Paopao Moorea pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen	1 855 000 F CFP
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège Teriitua A Teriierooiterai de Paea pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen	1 800 000 F CFP
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du collège Tinomana Ebbde Teva I Uta pour financer les actions menées au titre du fonds social collégien et lycéen	2 800 000 F CFP
TOTAL	6 455 000 F CFP

Renforcement de la formation des professionnels de santé et soutien aux étudiants de l'IFPS

La ministre de la Santé a présenté deux arrêtés visant à renforcer la formation des professionnels de santé en Polynésie française et à soutenir les étudiants engagés dans ces cursus.

Le premier arrêté fixe le nombre de places ouvertes pour la rentrée 2026 au sein de l'Institut de formation des professions de santé (IFPS) Mathilde-Frébault. Afin de répondre aux besoins persistants en personnels paramédicaux, Au total, 35 places seront ouvertes dans la formation conduisant au diplôme d'État d'infirmier et 25 autres dans la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant.

Cette décision s'inscrit dans la stratégie du Gouvernement visant à renforcer l'offre de formation locale et à favoriser l'émergence de professionnels qualifiés capables de répondre aux besoins persistants en personnels de santé et paramédicaux au sein de notre système de santé polynésien. Depuis la réouverture des formations de l'IFPS en 2024, les effectifs sont en constante progression et comptent aujourd'hui 75 étudiants répartis dans les différentes promotions.

Le second arrêté prévoit l'attribution d'une aide financière exceptionnelle de 100 000 F CFP aux étudiants de l'IFPS âgés de 30 ans et plus qui ne bénéficient pas déjà d'une bourse du Pays. Cette aide, qui sera versée au mois de juillet 2026, constitue une mesure exceptionnelle. En parallèle, une réflexion est engagée afin de faire évoluer le dispositif de bourses applicable aux étudiants de l'IFPS et mieux prendre en compte la diversité des parcours et des situations personnelles.



Cette mesure vise à accompagner les étudiants engagés dans une reconversion professionnelle ou une reprise d'études, qui représentent aujourd'hui une part importante des effectifs de l'établissement. Elle a pour objectif de prévenir les difficultés financières susceptibles de compromettre la poursuite de leur formation et de sécuriser leurs parcours jusqu'à l'obtention de leur diplôme.

Soutien aux actions de jeunesse : subvention en faveur de l'association La Guilde des Aventuriers

Le ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Prévention contre la délinquance a présenté un arrêté portant attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 800 000 F CFP en faveur de l'association La Guilde des Aventuriers, pour le financement de ses activités générales au titre de l'année 2026.

Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la campagne annuelle « Jeunesse et Éducation Populaire » (JEP), pilotée par le ministère en charge de la Jeunesse et instruite par la Direction de la jeunesse et des sports (DJS). Ouverte du 17 novembre 2025 au 2 mars 2026, cette campagne a mobilisé des crédits à hauteur de 104,9 millions F CFP pour le Pays et 7,7 millions F CFP pour l'État, au bénéfice de 121 projets retenus sur les 166 déposés par 43 associations.

Créée en 2017 et basée à Papeete, l'association La Guilde des Aventuriers intervient dans le champ de l'éducation populaire à travers des stages, ateliers, accueils de loisirs et manifestations à caractère social, culturel, ludique et sportif. Elle s'est notamment fait connaître par l'organisation du Festival des Jeux du Fenua, dont la seconde édition s'est tenue en novembre 2025 au jardin de Paofai et à la place To'ata, réunissant plus de 4 230 festivaliers et 140 bénévoles autour de cinq pôles d'activités (jeux de société, sports et jeux traditionnels, jeux de plein air, jeux vidéo et petite enfance).

Pour 2026, l'association portera deux projets principaux : un dispositif d'accompagnement aux devoirs et d'activités ludo-éducatives destiné à une vingtaine d'enfants par séance, ainsi que la troisième édition du Festival des Jeux du Fenua, prévue les 2 et 3 octobre 2026, qui devrait accueillir environ 4 500 participants autour d'animations intergénérationnelles et gratuites.

Communications

Maraude des services du Pays : une troisième édition renforcée pour mieux accompagner les plus vulnérables

La Vice-présidente, ministre des Solidarités, de la Famille, de la Condition féminine, des Personnes non autonomes, de la communauté LGBT+ et des Relations avec les institutions, a présenté une communication relative à la troisième édition de la maraude des services du Pays, organisée en partenariat avec la Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE) et de nombreux partenaires institutionnels et associatifs du territoire.



Placé sous le haut patronage du président de la Polynésie française, cet événement se tiendra le jeudi 19 juin 2026, de 8h00 à 12h30, au Parc Bougainville à Papeete. L'accès est libre et gratuit.

Les deux premières éditions, organisées en juin et décembre 2025, ont permis d'accompagner plus de 300 personnes et d'initier près de 100 demandes de carte d'identité, étape essentielle pour l'accès aux droits, aux soins, à l'emploi et au logement. Ce dispositif de proximité, sans critères d'admission ou d'inscription préalable, a démontré sa capacité à toucher des publics souvent éloignés des institutions et à relancer des démarches administratives interrompues.

Cette troisième édition s'inscrit dans un contexte social préoccupant. Selon l'association Te Torea, 724 personnes ont dormi au moins une fois dans la rue en 2025, tandis que la chambre territoriale des comptes souligne, dans son rapport de juillet 2025, le caractère durable et multidimensionnel de la pauvreté en Polynésie française, ainsi qu'une organisation des politiques publiques parfois fragmentée.

Plusieurs services seront ainsi proposés sur site : bien-être et soins, photo et renouvellement de carte d'identité, accompagnement social et juridique, santé et santé mentale, logement et urgences de vie, emploi et formation professionnelle.

Pour répondre aux besoins identifiés lors des éditions précédentes, plusieurs nouveautés sont introduites cette année. Un espace dédié au bien-être et aux soins de première intention est créé, intégrant notamment un atelier coiffure et une assistance aux animaux des usagers, afin de faciliter le premier contact avec les personnes les plus hésitantes à engager des démarches sociales. Un questionnaire de mesure d'impact sera également proposé aux personnes accueillies, avec l'appui des agents de la DSFE, pour mieux connaître leurs profils, leurs trajectoires et leurs besoins prioritaires.

Enfin, le dispositif est réorganisé en six pôles, structurés autour d'un parcours progressif : création de confiance, accès aux droits et aux services, prise en charge des besoins spécifiques, puis orientation vers des solutions d'insertion durable.

Cette nouvelle édition réunit un grand nombre de partenaires, avec la mairie de Papeete, la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS), la Direction de la santé, le Centre Hospitalier de Polynésie française (CHPF), le Fare Tama Hau, le Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle (SEFI), ainsi que de nombreuses associations et institutions intervenant dans les champs social, sanitaire et de l'insertion.

Indice de développement humain : la Polynésie française franchit un nouveau seuil

Le ministre de l'Économie, du Budget et des Finances a présenté une communication relative à l'Indice de Développement Humain (IDH) de la Polynésie française dans le cadre d'une étude publiée par l'Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM), l'Agence Française de Développement (AFD) et l'Institut de la Statistique de la Polynésie française (ISPF), au titre du partenariat CEROM (Comptes Économiques Rapides pour l'Outre-Mer).

L'IDH, élaboré par le programme des Nations Unies pour le Développement, mesure le niveau de développement d'un territoire à travers trois dimensions : la santé, l'éducation et



le niveau de vie. Selon cette étude, la Polynésie française atteint en 2022 un IDH de 0,803, ce qui lui permet d'intégrer la catégorie des territoires à développement humain très élevé selon les standards internationaux.

Cette progression repose principalement sur les avancées enregistrées dans le domaine de l'éducation, tandis que les indicateurs de santé et de niveau de vie demeurent à un niveau élevé. La Polynésie française conserve ainsi une position favorable dans son environnement régional et figure parmi les territoires les plus développés du Pacifique insulaire.

L'étude souligne toutefois que l'écart avec la France hexagonale reste important et tend à se creuser sur l'ensemble des composantes du développement humain, rappelant la nécessité de poursuivre les efforts engagés pour renforcer l'accès à l'éducation, améliorer les conditions de vie et réduire les inégalités.

Les résultats de cette étude sont disponibles sur le site de l'ISPF : www.ispf.pf

37e Heiva Rima'i : le Pays soutient la plus grande vitrine de l'artisanat traditionnel polynésien

La ministre en charge de l'Artisanat a présenté une communication relative au 37e Heiva Rima'i, salon annuel de l'artisanat traditionnel organisé par le Comité Tahiti i te Rima Rau, qui se tiendra du 25 juin au 12 juillet 2026 au Parc Expo de Māma'o, à Papeete. L'inauguration aura lieu le jeudi 25 juin à 10h. Le salon est ouvert au public de 9h à 17h, entrée libre.

L'un des rendez-vous culturels les plus anciens du Pays, le Heiva Rima'i rassemble chaque année des artisans de tous les archipels de Polynésie française. Cette 37e édition se place sous le thème du tiare 'apetahi, fleur emblématique et endémique de Raiatea.

Durant plus de quinze jours, une soixantaine d'artisans traditionnels feront découvrir au public leurs savoir-faire : sculptures sur bois, pierre ou os, bijoux traditionnels, tīfaifai, vannerie, couture. Les œuvres exposées, accessibles à tous les budgets, reflètent la diversité des techniques et des savoir-faire transmis dans les archipels.

Au-delà de l'exposition-vente, la programmation comprend des démonstrations, des concours et des ateliers participatifs ouverts à tous. Plusieurs temps forts viendront ponctuer cette édition : l'élection de Māmā Rima'i 2026 le samedi 26 juin, un défilé de mode des créations des artisans, trois journées polynésiennes thématiques et la remise des prix des concours le samedi 11 juillet.

Service de la communication
PR/COM

